

## **PROCEDURE D'INSCRIPTION RENTREE 2018**

### **Campus de la Formation Professionnelle de Boulazac**

Votre fils/fille entre en formation dans une des Ecoles ou un des CFA (CCI-CMAI) du Campus de la Formation Professionnelle de Boulazac.

#### **Pour cela il-elle doit s'acquitter de deux inscriptions séparées :**

- Faire son inscription administrative dans son Ecole ou CFA.
- Faire son inscription à la restauration ou à la résidence pour ses repas et ses nuitées (Dossier à télécharger sur ce site Internet).

Les frais pédagogiques et les frais de restauration / hébergement sont totalement distincts. Pour tout ce qui concerne la pédagogie vous devrez envoyer les dossiers à l'école de votre enfant.

Pour la restauration et l'hébergement vous devrez vous adresser à la Résidence :

Résidence du campus

1 Avenue Benoit Frachon 24750 Boulazac.

[contact@residence-campus.fr](mailto:contact@residence-campus.fr)

#### **Pour faire votre inscription Restauration Hébergement à la Résidence, vous devez :**

- Récupérez les documents mis en téléchargement sur ce site internet
- Les imprimer et les remplir.
- Joindre les documents attendus
- Nous retourner **par courrier votre dossier lorsqu'il est complet** à :  
**1 Avenue Benoit Frachon 24750 Boulazac.**  
Ou à remettre en mains propres à la résidence.

#### **POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION Restauration et Hébergement, je dois fournir :**

##### **1. La fiche d'inscription en totalité.**

- N'oubliez pas de **remplir le SEPA et de fournir un RIB.**
- Le mail que vous notez dans **responsable n°1 FACTURE**, sera celui utilisé pour la confirmation d'arrivée de votre dossier. Puis pour l'envoi de l'échéancier et tout au long de l'année, des quittances réglées.
  - o **ECRIVEZ les mails et noms en MAJUSCULES** pour vous assurer de leur lisibilité.
  - o **FICHE SEPA**

En haut, vous avez le **numéro RUM.**

Vous n'avez rien à y noter. Il sera complété par notre comptable à la rentrée

## 2. Lire, accepter, parapher chaque page et signer le Règlement Intérieur Résidence.

Retourner le document dans son intégralité

## 3. Remplir le contrat de séjour et le faire en 2 EXEMPLAIRES : OBLIGATOIRE.

Un contrat de séjour est l'équivalent d'un bail locatif. Il est adapté aux résidences habitat jeune. Il faut **1 exemplaire pour vous** notamment pour les aides et **1 exemplaire que nous** conservons dans notre dossier résidence, c'est la loi et c'est le document qui atteste que vous êtes locataire.

- Contrat de séjour fractionné pour les apprentis et alternants qui viennent à la semaine.
- Contrat de séjour longue durée pour les lycéens, étudiants ou jeunes hébergés au mois et à l'année.

### **DATES**

Pour certaines sections, les calendriers de formation et date d'arrivée au Campus ne seront définitifs que courant août.

**Pour la date d'effet du contrat de séjour** ne notez rien nous le remplirons à leur arrivée à la résidence.

**Pour la date de départ notez au mieux la fin de l'année de formation.**

Sauf si vous avez déjà avec certitude les dates d'arrivée et de départ au moment de faire votre inscription.

**Numéro de chambre** : ne notez rien, nous le préciserons à votre enfant, lorsqu'il sera fixé avec certitude.

## 4. Chèque de caution.

Si vous l'avez réglé en 2017, il n'est pas à refaire.

Chèque à l'ordre du GIP Campus.

Montant est équivalent au loyer brut (Hors restauration). Voir fiche tarifs 2018.

Pour ceux qui doivent le fournir. **Le chèque est encaissé** début septembre.

## 5. Chèque de 1<sup>er</sup> loyer pour la réservation.

Non encaissé en attente de la validation du prélèvement SEPA.

Chèque à l'ordre du GIP Campus.

Montant loyer ou Forfait complet : hébergement et restauration, selon statut. Voir fiche tarifs 2018.

- ❖ **Les conditions** de paiements, échéanciers, tarifs, les conditions pour changer de régime (lettre écrite, avant date ...) sont entièrement détaillées sur la fiche inscription et information. Veuillez-vous y reporter.

## 6. Attestation d'assurance LOCATIVE au nom de votre enfant.

### **Précisions**

- Assurance pour toute l'année de formation.
- **Numéro de chambre à mettre en attente.** Vous rappellerez votre assurance à la rentrée quand votre jeune aura son numéro définitif de chambre.
- Le nom du jeune doit obligatoirement apparaître comme occupant
- Un mineur peut tout à fait être assuré pour un logement. Le nom du parent signataire et du jeune occupant sont noté sur le contrat.
- Locataire seul (**pas de colocation pour les assurances**).

Pour information la MAAF propose l'assurance Tempo Jeune. Les contacter directement si besoin au 3015 du lundi au samedi.

## **Résidence**

- C'est une résidence habitat jeune : RHVS-FJT\* agréée par la préfecture et la CAF.
- Logement Neuf (Ouverture au 13/11/2017).
- Tous les logements **une Surface de 21m2**.
- Tous les logements sont équipés lit et literie, table de nuit, bureau, chaise, armoire, salle de bain et WC.
- STUDIOS pour les locations majeurs : idem + kitchenette avec réfrigérateur et plaques de cuisson.

\*RHVS : Résidence Hôtelière à Vocation Sociale

\*FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs.

## **Assurez le logement à partir du :**

- 27 août date de rentrée des 2èmes année apprentis qui reviennent à la Résidence.
- 3 septembre pour les 1<sup>ères</sup> années : date de rentrée des 1<sup>ère</sup> année et lycéens, étudiants.
- Ou à la date de rentrée de votre enfant si vous la connaissez au moment de la prise d'assurance.

### **7. Attestation VISALE pour les majeurs uniquement.**

Voir la fiche « aides financières » pour la procédure.

### **8. Mail ou attestation de demande Mobili-Jeune ou APL en cours, si votre demande est faite.**

Voir la fiche « aides financières » pour la procédure.

## **AIDES FINANCIERES.**

Veillez-vous reporter à la fiche « AIDES FINANCIERES ».

L'équipe Résidence